

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
6	Dim.	St Rosalie.		☾ D. Q. le 6, à 10 h. 13' du mat.
7	Lundi.	s. Cloud.	Montcuq, St-Cirq-Lapopie.	☉ N. L. le 14, à 2 h. 12' du soir.
8	Mardi.	Nat. de Vierge	St-P.-Labouffie, St.-M.-Labouyal.	☾ P. Q. le 22 à 6 h. 29' du mat.
9	Merccr.	s. Gorgone.	Cramps, Mauroux, Labastide-du-H.M., Dégagnazès, Souillac.	☉ P. L. le 28, à 9 h. 4' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LA DÉPART	DÉSIGNATION DES COURS	DISTRIBUTION.
5 heures du matin	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	
10 heures du soir	Cabrèret (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnau-de-Moustratier (Limogne)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 2 Septembre 1863.

BULLETIN

L'œuvre que la France était appelée à poursuivre au Mexique est près d'être accomplie. Le gouvernement de Juarez est chassé, la proclamation de l'Empire reçoit de toutes parts de nombreuses adhésions; la tranquillité est parfaite à Mexico. Il est vrai que la plupart des adhérents au gouvernement impérial n'acceptent pas comme un fait accompli le choix de l'archiduc Maximilien; beaucoup forment le vœu de voir monter sur le trône un prince français. Cette déférence leur fait honneur, elle prouve que des cœurs reconnaissants battent dans les poitrines mexicaines. Mais la France, consultée, ne s'est pas opposée au choix de l'assemblée des notables. Sans doute elle eût pu s'imposer, elle en avait le droit; mais, fidèle à sa promesse de laisser, après la victoire, le soin aux mexicains de se choisir la forme de gouvernement qui leur conviendrait, elle a voulu prouver une fois de plus que son action au Mexique était une œuvre de justice, de désintéressement et de civilisation.

De nombreux outrages avaient été faits à notre pavillon, et de mauvais traitements prodigués à nos nationaux par un gouvernement sans foi ni loi. L'honneur de notre drapeau exigeait donc une réparation éclatante. Elle a eu lieu. Malgré la retraite incroyable de la Soledad, le règne de Juarez n'a pas été de plus longue durée; sa chute n'a pas été retardée d'un jour.

Le peuple mexicain a compris et apprécié la politique de la France; aussi l'entrée de notre armée dans Mexico, a eu lieu au milieu d'un enthousiasme extraordinaire, et le peuple nous considère aujourd'hui comme son libérateur.

La Pologne inspire toujours la plus grande

sympathie, même en Prusse, dit le journal la France. D'après les informations qu'a reçues ce journal, le cabinet de Berlin espère agir efficacement sur la Russie, qui était très-irritée contre l'Autriche et l'Angleterre; tandis que, malgré ses dissentiments avec la France, elle serait plus disposée à faire pour cette dernière des concessions plus grandes.

En attendant l'insurrection se propage dans l'Ukraine: 1,200 paysans, réunis à Lipianka, ont détruit un détachement russe. On évalue à 20,000 le nombre des paysans insurgés.

D'après une correspondance de Berlin, la Russie répondrait aux notes des trois puissances par la promulgation d'une constitution donnée à la Pologne. — Cela satisfèra-t-il ce peuple généreux?

Le comité national de Venise blâme les polémiques soulevées au nom de la Vénétie. La concordie est indispensable, dit-il, en attendant le jour de la délivrance dont l'initiative appartient à la représentation légale de la nation.

En Espagne, les élections prochaines préoccupent beaucoup le pays. Les démocrates et les progressistes sont divisés au sujet de l'abstention.

Un nouveau retard est apporté au voyage du jeune roi des Hellènes, S. M. ne s'embarquerait pour Athènes qu'à la fin du mois prochain. — L'entente ne paraît pas exister parmi les membres du gouvernement: quatre ministres du parti modéré ont donné leur démission.

Charleston a été bombardé le 15, mais sans succès. L'armée de Lee (confédérée) compte 150,000 hommes. La conscription s'est effectuée à New-York, les 18 et 19, sans troubles. On s'attend à une bataille décisive à Manassas ou à Bull-Run.

Louise Posse fut bientôt dans ses bras. Séparés depuis deux ans, Wiljams et Louise se revoyaient, après avoir renoncé à l'espoir de ce bonheur. L'amour, dans le sens ordinaire du mot, avait en quelque sorte cessé pour eux, mais il restait éternellement vrai que l'adversité ne les tue pas quand il est noble et sincère, qu'elle en modifie seulement les conditions et le but. Au fond de leurs cœurs brûlait encore le même sentiment qu'autrefois, mais avec un autre caractère et un autre nom. Ce qu'ils avaient été naguère l'un pour l'autre, la peinture l'était devenue pour Louise, et la marine pour Wiljams. Chacun d'eux suivait sa voie avec enthousiasme, et cet enthousiasme les sauvait du désespoir. Tout esprit riche puisé sa force vitale dans quelque passion; là où il n'en existe point, la couronne se flétrit et la fleur s'effeuille. Chez Louise, c'était l'amour qui peignait, qui créait; chez Wiljams, c'était l'amour qui frayait la voie au guerrier. Grâce à leurs occupations, le monde leur souriait encore. Quant à l'avenir... on pouvait dire qu'il n'en existait point pour eux, puisqu'ils n'espéraient même plus se revoir; néanmoins il leur restait encore quelque espoir que leur nom pourrait parvenir, par un beau fait ou par une noble action, au-delà de l'abîme qui s'était ouvert entre eux, et y remplir de satisfaction un cœur demeuré fidèle.

La princesse Sophie-Albertine avait entrepris, dès l'été de 1792, un voyage à l'étranger. Louise Posse, une de ses favorites l'avait accompagnée. Grâce à l'influence du maréchal de la cour et de Reuterholm, le comte Adlerstern avait obtenu aussi la même faveur.

Après avoir visité plusieurs cours d'Allemagne, la princesse était arrivée à Vienne vers l'automne. Elle avait passé le carnaval de 1793 à Rome, où le Pape l'avait reçue avec une politesse empressée; de là, elle s'était rendue à Naples, où elle se trouvait à l'é-

Une association dans le but de rétablir la paix dans l'Amérique du Nord, s'organise en ce moment en Angleterre. Espérons que cet exemple aura des imitateurs, et que la persuasion triomphera de ce que les armes n'auront pu décider.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 31 août au soir.

Un conseil de ministres a eu lieu dans la matinée.

L'Impératrice est partie aujourd'hui pour Biarritz.

La Patrie dit que les correspondances de Saint-Petersbourg, parlent d'un projet de constitution spéciale qui placerait le royaume de Pologne dans des conditions exceptionnelles allant au-delà des réclamations des puissances.

La présence du prince de Hohenzollern au camp de Châlons est considérée, à Pétersbourg, comme un indice de tentatives de rapprochement entre les gouvernements de Paris et de Pétersbourg, faites par le roi de Prusse, qui exerce une grande influence sur les décisions du Czar.

Le journal la France a publié un article constatant que si la Russie, par des concessions à la Pologne, donnait les satisfactions et les garanties que les puissances réclament, la France n'aurait qu'à s'en féliciter.

Le même journal publie les informations suivantes, reçues de Moscou, sur le projet de constitution: Le gouvernement russe deviendrait constitutionnel;

Il y aurait un sénat composé de 300 membres, et une chambre élective de 450 députés;

Indépendamment de la représentation centrale, les provinces recevraient une constitution spéciale;

Le royaume de Pologne aurait une diète siégeant à Varsovie, et un état intérieur complètement autonome.

De plus, elle enverrait des députés à la chambre des représentants.

Il en serait de même pour la Finlande et les autres grandes provinces de l'empire.

Le parti de la cour combat ce projet, mais il est probable que l'Empereur, qui est animé d'intentions pacifiques, passera outre.

Paris, mardi 1^{er} septembre.

Le Moniteur porte un décret établissant à Paris

poque où s'accomplirent les événements que nous retraçons.

Le caractère aimable et légèrement rêveur de Louise l'avait bientôt fait aimer de tous ceux avec qui elle s'était trouvée en contact. La reine Marie-Caroline elle-même s'était sentie entraînée vers cette charmante personne pleine d'intelligence et de poésie.

Ayant appris que Louise cultivait la peinture avec succès, elle ne s'était pas contentée de lui ouvrir avec empressement sa galerie de tableaux, elle avait encore mis à sa disposition quelques chambres du palais, afin qu'elle eût, dans ses heures de travail, tout son confort accoutumé. Ces pièces communiquaient avec l'appartement de la grande-maitresse des cérémonies, qui se faisait un véritable plaisir d'être pour Louise une amie et une protectrice.

La jeune Suédoise vivait exclusivement dans le domaine de l'art et de la contemplation de la nature, et l'Italie avait ouvert à son âme d'immenses perspectives.

Les nombreuses églises et les couvents de Naples sont autant de sanctuaires de la peinture.

Au château Capu di Monte, Louise admira, dans les toiles du Titien, la beauté des formes, l'éclat du coloris, et elle se sentit entraînée par la tendresse gracieuse et touchante que le Corrège, inspiré par la chaleur de son âme, a su mettre dans ses chefs-d'œuvre.

Peindre, dit un critique, pour le Corrège, c'était aimer. Quelle profonde impression ces tableaux ne devaient-ils pas produire sur Louise, pour qui aimer et peindre n'étaient qu'une seule et même chose!

Les environs de Naples, si riches en beautés naturelles, lui avaient aussi ouvert de nouvelles sources d'inspiration.

Entourée de plusieurs copies, des chefs d'œuvre de Guido, du Corrège et de l'Albane, elle s'occupait, lorsque Wiljams entra, d'une œuvre originale repré-

les droits d'octroi suivants au bénéfice de la Caisse de la boulangerie:

Un centime par kilogramme de pain et de blé; un centime trois dixièmes par kilogramme de farine.

Lorsque le prix du kilogramme de pain dépassera cinquante centimes, la caisse de la boulangerie supportera l'excédant.

Koenigsberg, 31 août.

Deux nouvelles exécutions ont eu lieu à Kowno.

Berlin, 31 août.

Le roi de Prusse a fait visite, hier, à la reine Victoria, à Rosenau.

Bucharest, 30 août.

Le ministre des affaires étrangères M. Glikha a donné sa démission.

Berlin, 31 août.

On mande de Varsovie le 29 août:

Une ordonnance du gouvernement national interdit l'exercice de toute censure à Varsovie. Par suite de cette mesure, le chef du bureau de censure, M. Sobieszczanski, a déjà donné sa démission.

Rome, 31 août.

Le Pape a nommé le cardinal Di Pietro, préfet du tribunal suprême de la Segnatura; le cardinal Mertel, président du conseil d'état; et enfin, le cardinal Sacconi, préfet de l'économat de la Propagation de la Foi.

Vienne, 31 août.

Le bruit court que l'Empereur doit aller à Pesth pour y présider une assemblée de notables hongrois tendant à amener une solution de la question de Hongrie.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac s'exprime ainsi dans le Constitutionnel, au sujet des affaires du Mexique et de certaines prétentions manifestées par le cabinet de Washington.

« Les Etats-Unis ne vivent-ils pas en bonnes relations avec l'empire du Brésil? Pourquoi craindraient-ils donc l'établissement d'un second empire qui ouvrirait à leur commerce et à leur industrie un nouveau et vaste marché? De tels sentiments seraient contraires à leurs principes et à leurs intérêts, et nous comptons trop sur l'habileté et le libéralisme des Etats-Unis pour n'être pas convaincus que, le pré-

sentant une éruption du Vésuve. Elle ne peignait pas pour le moment: debout devant son tableau, elle jouait des effets de lumière à la clarté des bougies.

A la vue de Wiljams, elle oublia tout pour se jeter dans ses bras.

Celui-ci avait quitté la Suède par suite du coup foudroyant dont le sort l'avait frappé. Après avoir cru appartenir à une famille honorable et porter un nom estimé; après s'être livré à l'espoir de serrer bientôt dans ses bras une personne qu'il aimait; après avoir nourri la conviction qu'il était sur une voie qui lui permettait de se distinguer et le conduirait aux honneurs, il s'était vu tout-à-coup seul, abandonné, rejeté pour ainsi dire du sein de la société.

Alors il n'avait plus conservé qu'une seule pensée: ne plus compter que sur ses propres forces.

Il s'était souvenu d'Aerlig, ce brave soldat qui l'avait si généreusement laissé sortir pendant sa détention, et il l'emmena, après l'avoir libéré du service.

Un mois après, ils étaient à Londres, où le hasard fit faire au jeune Suédois la connaissance de l'amiral Hood.

Wiljams ne tarda point à apprendre que les frères asiatiques avaient une loge dans cette capitale. Il la visita, et sa qualité de membre de la loge de Stockholm, dont il était redevable à Vincents le servit fort à point dans cette circonstance. En peu de temps, il eut acquis l'estime et la bienveillance des frères, et dès lors les recommandations ne lui manquèrent pas; l'amiral Hood surtout agit à son égard en véritable ami.

Engagé dans la marine, Wiljams eut bientôt l'occasion de prouver qu'il n'était pas indigne d'y servir.

Plein de résolution, courageux et intrépide dans les combats, prudent et perspicace, il mérita l'approbation de ses chefs, et conquit l'estime de ses

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 septembre 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

39

CHAPITRE XIII.

PREMIÈRE NUIT A NAPLES.

(Suite.)

« Voyez vous, dit-elle ensuite, cette dame qui travaille. »

Par-dessus un chevalet sur lequel était posé un tableau, Wiljams aperçut le bas d'une robe de soie bleue; son cœur battit, et ses joues s'empourprèrent.

« Mais à propos, il faut que je referme cette porte, ajouta la Napolitaine: ce n'est pas au lieutenant Wiljams que l'on permet d'entrer ici, c'est seulement à... »

— Madame...

— A un certain Doring. Vous avez été d'une entière franchise envers moi, n'est-ce pas? »

Entraîné par la passion le jeune officier s'élança vers le chevalet...

La reproduction est interdite.

mier moment passé, ils reconnaîtront que la France a fait ce qu'elle devait et que le Mexique a le droit de faire ce qu'il veut.

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

On lit dans le *Mémorial Diplomatique*, sous la signature de M. Ambroise Petit, secrétaire de la rédaction :

« Les dernières notes des puissances ont été remises le 19 août au cabinet de St-Petersbourg. La Russie a donc maintenant entre les mains l'expression officielle des vœux légitimes des trois grands puissances, et nous pouvons ajouter la preuve des vives sympathies de l'Europe pour la Pologne. Ainsi se termine la première phase des négociations entamées pour la solution de cette question qui tient depuis sept mois l'opinion publique en suspens. A cette première phase diplomatique succédera-t-elle une seconde ? Il n'appartient qu'à la Russie de le décider. Sa conduite déterminera celle des puissances. »

« Comme l'a déjà fait remarquer le *Mémorial Diplomatique*, la Russie n'a que deux partis à suivre : répondre ou garder le silence. Une réponse qui n'aurait pas aujourd'hui pour effet d'ouvrir franchement, généreusement, la voie aux concessions, serait évidemment sans objet. En réalité, ce ne serait pas une réponse. Le silence vaudrait mieux, surtout s'il était suivi d'actes qui, déferant discrètement aux vœux des puissances, accompliraient, sans bruit, sans ostentation, comme sans arrière-pensée, les réformes reconnues depuis longtemps indispensables par la Russie elle-même. Sous ce rapport, les prières, les conseils ne lui ont pas manqué, et le gouvernement de Saint-Petersbourg n'est pas assez sourd à la voix de la raison pour n'en tenir aucun compte. Nous ne serions pas surpris si ces conseils lui étaient répétés par une voix amie, et si, en retour, des ouvertures indirectes étaient faites pour arriver à une solution des embarras du moment. »

Nous empruntons également au *Mémorial Diplomatique* les lignes suivantes :

« Plusieurs journaux ne cessent de réclamer la publication des dernières notes adressées par les puissances occidentales à la Russie, comme si le sens général de ces documents n'était pas suffisamment connu pour satisfaire la curiosité publique. Ils oublient que la censure ne permet pas de livrer à la publicité un document tant qu'il n'a pas été officiellement porté à la connaissance du destinataire, et tant que celui-ci n'a pas fait connaître s'il a ou non l'intention d'y répondre. Aucun motif dans les circonstances actuelles ne commandait de déroger vis-à-vis de la Russie aux règles invariablement suivies dans les rapports internationaux. »

« Le grand-duc Constantin, fait observer le *Mémorial*, dans un entre-filet, vient de quitter Varsovie, appelé brusquement à Saint-Petersbourg, où doit se tenir un grand conseil, auquel assisteront plusieurs princes de la famille impériale et les conseillers confidentiels de l'Empereur Alexandre. »

« L'opinion la plus accréditée à Saint-Petersbourg était que cette réunion avait pour objet de décider s'il fallait répliquer par une nouvelle note aux dépêches occidentales, ou si, à raison de l'affaiblissement de l'insurrection, aujourd'hui presque entièrement comprimée, il ne valait pas mieux répondre indirectement aux puissances en prenant l'initiative de quel-

ques-unes des concessions qu'elles réclament en faveur des Polonais. »

LA FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Renauld :

« Comme nous l'avons annoncé, M. le comte de Goltz, ambassadeur auprès du cabinet des Tuileries, arrivait directement de Bade, où il avait été appelé par son souverain, lorsqu'il est venu reprendre son poste à Paris. »

« M. le comte de Goltz a eu, à Bade, avec le roi Guillaume, plusieurs entretiens qui, si nous sommes bien informés, se rattacheront à l'attitude de la Prusse dans la double question de la Pologne et de l'Allemagne, et à la politique qu'elle pourrait adopter vis-à-vis de la France et de l'Autriche. »

« On a remarqué que, depuis son retour, M. le comte de Goltz a eu plusieurs audiences au ministère des affaires étrangères. »

LE SIÈCLE.

Le *Siècle*, après avoir rappelé qu'on a dit de l'Autriche « qu'elle était le soldat de l'Angleterre sur le continent, » conçoit aisément qu'on se réjouisse de l'autre côté du détroit, de l'ascendant nouveau que prend en Allemagne le soldat de l'Angleterre ; quant à la France, elle a moins lieu d'être satisfaite, fait observer M. Delord, puisque l'article 8 du projet de réforme mettrait, dans certaines éventualités, toutes les forces de la confédération au service de l'Autriche.

L'OPINION NATIONALE.

On lisait, avant-hier, dans l'*Opinion Nationale*, sous la signature de M. Guérault :

« Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas montré, dans l'affaire de Pologne, l'énergie qu'il a déployée au Mexique ? Pourquoi n'a-t-il pas observé au Mexique la prudence et la réserve qu'il a gardée en Pologne ? Pourquoi tant d'hésitation d'un côté, tant de témérité de l'autre ? C'est ce que l'opinion inquiète ne parvient pas à comprendre, aussi accueillerait-elle avidement les explications qui lui seraient données à ce sujet. »

On lit, aujourd'hui, dans la *France*, sous la signature de M. Cohen :

« Nous n'avons pas mission de répondre au nom du gouvernement, mais nous répondons au nom de la raison et de l'évidence des faits. »

« Au Mexique, où d'ailleurs nous avions d'abord à nos côtés l'Angleterre et l'Espagne, dont nous n'avons pas ici à caractériser la retraite inattendue, notre intervention était légitimée par les injures faites à nos nationaux et l'atteinte portée à nos intérêts immédiats ; l'organisation d'un gouvernement régulier, national, assez fort pour garantir les nations étrangères contre de pareils excès, en a été la conséquence naturelle. »

« En Pologne, ce n'est pas l'intérêt français qui domine et peut justifier notre action isolée, c'est l'intérêt européen, dont nous sommes solidaires au même titre que l'Angleterre et l'Autriche, mais non à un titre particulier. Agir sans les puissances européennes et en dehors, d'elles, ce serait plus qu'une témérité, ce serait une faute politique. »

« Dans l'expédition du Mexique, il n'y avait qu'une guerre mexicaine. »

« Dans une expédition de la France seule en Pologne, il y aurait des complications européennes bien autrement graves, et où il est naturel que nous ne nous engagions pas avec-

glément. « Voilà les différences. Le bon sens dit combien elles sont radicales. L'*Opinion-Nationale* ne veut pas les voir ; mais l'opinion publique ne s'y trompe pas. »

Les dernières nouvelles du Mexique, nous avaient apporté le bruit d'un pronunciamiento qui aurait éclaté à San-Luis de Potosi et forcé Juarez à transporter ailleurs son gouvernement.

Les nouvelles d'Allemagne ont toujours le pas, dans les préoccupations du monde politique. L'attitude de la cour de Berlin n'a pas cessé d'être dédaigneuse et altière à l'égard des résolutions princières prises dans le Congrès de Francfort ; l'Empereur François-Joseph ne perd pas non plus courage et redouble d'efforts pour rallier à lui les souverains confédérés, malgré bon nombre de déclinatoires auxquels faisait allusion le *Moniteur* d'hier, en déclarant que l'adhésion des princes au programme autrichien, ne constituait « qu'une base éventuelle pour des délibérations ultérieures. » Que sortira-t-il de cette action contraire qui émane de Vienne et de Berlin ? C'est là le sujet qui paraît le plus actuel et surtout le plus brûlant, à l'opinion attentive.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Conseil général

Séance du 24 août 1863.

L'an mil huit cent soixante-trois et le 24 août, les membres du Conseil général du Lot, dûment convoqués par M. le Préfet, se sont réunis à l'hôtel de la préfecture, dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents : MM. Deltheil, comte Joachim Murat, Roques, Lurguie, Dufour, Limayrac, Sirieys, Delpon, Calmon, Cuniac, Bessières, Gleizes, Dupuy, Demeaux, Cipières, de Lagardelle, Materre, Glandin, Besse de Laromiguière, Pradines, Brugalières, Delpech, d'Arcimolles, de Lavaur-Laboisse.

M. le Préfet donne lecture du décret de Sa Majesté l'Empereur, en date du 16 juillet dernier, qui convoque les Conseils généraux pour le 24 août courant, et il déclare ouverte la session de 1863. Il donne ensuite connaissance d'un autre décret de Sa Majesté, en date du 12 août courant, qui, pour la session de 1863, nomme : Son Excellence le Maréchal Canrobert président du Conseil général ; MM. Deltheil et comte Joachim Murat, vice-présidents ; M. Besse de Laromiguière, secrétaire. En l'absence de S. Exc. le Maréchal Canrobert, M. Deltheil est appelé à occuper le fauteuil de la présidence. MM. le comte Joachim Murat et Besse de Laromiguière prennent, à ses côtés, place au bureau.

Après l'installation du bureau, M. le Préfet prend la parole et lit un rapport dans lequel il rend compte de la situation des divers services administratifs dont il a la direction, et appelle l'attention des membres du Conseil sur l'état de l'agriculture dans le département, sur ses progrès et sur les améliorations dont elle serait encore susceptible, notamment au point de vue des irrigations et du reboisement des montagnes. Il termine en disant qu'il a le regret d'annoncer au Conseil général qu'il vient de recevoir une dépêche de Son Excellence le Maréchal Canrobert, qui lui annonce qu'il ne pourra, cette année, ve-

risation de porter ces dépêches.

— Et tu le fis ?

— Oui. D'abord l'amiral refusa. Je persistai ; il prêta l'oreille à mes sollicitations, et par amitié, par bonté paternelle, j'en suis convaincu, il consentit enfin. On prit un double des dépêches, tandis que mes camarades faisaient entre eux et avec moi-même des paris très-considérables, puis l'amiral me serra contre son cœur, et je partis, aux hurras de l'équipage, accompagné seulement d'Aerlog qui ne voulait pas absolument me quitter.

— Tu m'effraies.

— Une fois dans la chaloupe, je hissai mon propre pavillon.

— Quel pavillon ?

— Te rappelles-tu notre première rencontre ?

— Parfaitement ; tu me prenais pour un jeune homme.

— Oui, pour un page. Mais te souviens-tu qu'au moment de me quitter, tu me bandas les yeux avec un mouchoir de batiste ?

— Oh ! oui, je m'en souviens !

— A ma première visite chez la princesse, je voulus te le rendre, mais tu me permis de le garder.

— Je me le rappelle très-bien aussi.

— Depuis ce temps, Louise, il a toujours été sur mon cœur, excepté au moment où je l'arborai, en guise de pavillon, au sommet du mât de la chaloupe.

— Ah !

— Il flottait sur ma tête dans l'obscurité, pareil à une page blanche sur lequel je me figurais que l'histoire de notre amour avait été écrite autrefois, puis effacée par la suite.

— Et...

— Et je parvins heureusement à mon but, tout trempé, il est vrai, mais satisfait et le cœur joyeux. Quatre heures après, j'étais de retour à bord, et l'on me recevait avec une allégresse que je n'oublierai

nir prendre part aux travaux du Conseil.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil vote l'impression du discours de M. le Préfet (voir ce discours dans le n° 239 du *J. du Lot*), et décide qu'il sera fait mention au procès-verbal des regrets qu'il a éprouvés en apprenant qu'il serait privé, cette année, du puissant concours de S. Exc. le Maréchal Canrobert.

M. le Président invite ensuite les membres du Conseil à se réunir, suivant l'usage, en comités d'arrondissements pour former les trois commissions qui auront à examiner les différentes affaires sur lesquelles le Conseil aura à se prononcer dans le cours de cette session.

Ces trois commissions seront composées de la manière suivante :

1^{re} Commission. — Finances.

MM. Roques, Lurguie, Dufour, Limayrac, Sirieys, Delpon, Calmon, Cuniac.

2^e Commission. — Travaux publics.

MM. Bessières, Gleizes, Dupuy, Demeaux, Cipières, Rolland, de Lagardelle, comte Murat, Materre.

3^e Commission. — Objets divers.

Besse de Laromiguière, Pradines, Delpech, Brugalières, Deltheil, d'Arcimolles, de Lavaur-Laboisse, Labrunie-Laprade, Domphnou.

En faisant connaître la composition de ces commissions, M. le Président dit qu'il a été prié par M. le Préfet de prévenir les membres du Conseil que, si au sujet de quelques-unes des affaires dont on aura à s'occuper, il s'élevait au sein des commissions quelques difficultés, on n'aura qu'à le faire appeler, et qu'il sera toujours disposé à donner les explications dont on pourra avoir besoin. M. le Président avertit aussi ceux qui auraient des propositions à faire ou des vœux à exprimer, qu'ils doivent préalablement les soumettre à l'examen de la commission dans les attributions de laquelle ils pourraient rentrer.

Avant de lever la séance, M. le Président dit qu'il vient de recevoir de M. de Cornély une lettre dans laquelle ce membre annonce qu'il ne lui est pas possible d'assister à la session de cette année, et le charge d'être, auprès de ses collègues, l'interprète de tous ses regrets. Le Conseil décide qu'il sera fait mention, au procès-verbal, des regrets que lui fait éprouver l'absence de M. de Cornély.

La séance est levée.

Chronique locale.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT.

Concours pour l'admission de onze élèves.

Le Préfet du département du Lot, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté en date du 29 juin 1849, qui institue une Ferme-Ecole sur le domaine du Montat, arrondissement de Cahors, et notamment les articles 3, 4, 8, 10, 18 et suivants dudit arrêté, inséré au n° 311, page 238 et suivantes du Recueil des actes administratifs de la préfecture ;

Vu la décision de M. le Ministre de l'Agriculture et du commerce, du 24 août 1849, portant organisation du jury chargé de l'examen des candidats qui demandent leur admission comme élèves à l'Ecole du Montat.

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le jury d'admission, institué par l'article 10 du règlement, se réunira le lundi 14 septembre prochain, à neuf heures du matin, à la Ferme-Ecole du Montat, dirigée par M. CÉLARIÉ, à l'effet de déterminer, en exécution de l'article 19, l'admission des onze

jamais. Lorsque l'amiral me serra dans ses bras, une larme tremblait dans ses yeux et tomba sur ma poitrine. Louise, c'était une médaille de bravoure, la plus belle que je pusse recevoir. »

Une larme tremblait aussi dans l'œil de Louise. Wiljams s'en aperçut, et, lui prenant la main :

« Louise, dit-il, une larme de l'amiral était une médaille de bravoure, une larme de tes yeux est une croix d'honneur. Merci, Louise ! »

— Tu as toujours ce mouchoir de batiste ?

— Tiens, le voici !

Et Wiljams le tira de son sein : mais il n'était plus blanc.

« Ensanglanté ! s'écria Louise avec effroi. Du sang tout frais encore ! »

— En effet... mais ne t'effraie pas... il n'y a aucun danger... Tu vois que j'ai complètement oublié moi-même l'égratignure que j'ai reçue dans la lutte de tout à l'heure. »

Alors il lui raconta ce qui s'était passé dans la rue, et, sans précisément bander la blessure, elle la pansa de son mieux, et Wiljams reprit tranquillement sa place à côté d'elle.

« A présent, j'aurais envie de redemander le mouchoir, reprit Louise. »

— Mais tu n'en as point le courage, n'est-ce pas ? Ce serait me ravir ce que je possède de plus précieux. »

— Garde-le.

— Nous reverrons-nous encore ?

— Demande plutôt s'il nous est permis de nous revoir. »

La suite au prochain numéro.

nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus en 1863 dans cet établissement, conformément aux prescriptions de l'article 3.

Art. 2. — Les parents des candidats aux places d'élèves apprentis devront faire parvenir à la préfecture, par l'intermédiaire du maire de leur commune, avant le 10 septembre prochain, terme de rigueur :

1° La demande écrite par le candidat ;
2° Son acte de naissance, transcrit sur papier timbré et dûment légalisé (les candidats doivent être âgés de seize ans au moins) ;
3° Un certificat constatant qu'il jouit d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ;

4° Un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manouvrier, qu'il appartient à une famille honnête et n'a jamais lui-même subi de condamnation ;
5° Un certificat de l'instituteur, constatant que le candidat a reçu au moins les premiers éléments de l'instruction primaire.

Art. 3. — Les jeunes gens pour lesquels auront été fournies les pièces énoncées en l'article précédent, se rendront, sans autre avis, devant le jury d'examen, au Montat, au jour et à l'heure fixés par l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 4. — Les candidats seront examinés sur les éléments de l'instruction primaire et soumis aux épreuves que le jury croira nécessaires pour reconnaître leur aptitude aux travaux agricoles, tout en tenant compte de leurs occupations antérieures, ainsi que le prescrit l'article 19 du règlement du 29 juin 1849.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département, à la diligence de MM. les maires.

Fait en l'hôtel de la préfecture, à Cahors, le 8 août 1863.

Le Préfet du Lot,
M. P. FLEURY.

Par arrêté préfectoral du 29 août 1863, M. Maratech (Raymond) a été nommé adjoint au Maire de la commune de Lacapelle-Cabanac, en remplacement de M. Maratech (Guillaume), son père, décédé.

Par un autre arrêté du même jour, le sieur Guilhem (Louis) a été chargé de la direction provisoire de l'école communale de Cremps, en remplacement du sieur Lefranc, démissionnaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
AVIS.

Le tableau n° 8 de la marche des trains sur le chemin de fer de Paris à Orléans, pour le service d'été modifié, que la Compagnie est dans l'intention de mettre en vigueur, à dater du 7 septembre courant, est déposé à la préfecture, bureau des Travaux publics, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance.

Le faubourg Labarre célébrait, dimanche dernier, sa fête votive. La promenade Lafayette, décorée avec goût, parfaitement illuminée, offrait, dans la soirée, un charmant coup-d'œil. L'affluence était grande et surtout bruyante en cet endroit. Tout ce que Labarre compte de jeunesse, tourbillonnait joyeuse, électrisée par un puissant orchestre. Lundi soir l'enthousiasme de la danse n'était pas encore éteint.

Une dépêche ministérielle du 22 août courant prescrit de renvoyer immédiatement et définitivement dans leurs foyers, par anticipation, les militaires de l'infanterie de marine libérables en 1863 ou qui sont porteurs de congés à titre de soutien de famille.

La lettre suivante, dont nous avons demandé communication, est venue avant-hier, porter le deuil et la désolation dans la famille Lacoste, à Cahors. Lacoste, fils, garde forestier à Gar-Rouban (Algérie), vient de succomber, victime d'un accident déplorable. Lacoste était âgé de 35 ans, il comptait 14 années de service, 13 campagnes et 3 blessures. Lacoste se faisait remarquer par sa bravoure à toute épreuve. En Crimée, en Italie, en Afrique, il a laissé partout des souvenirs de son téméraire courage. Ses brillants états de service lui avaient valu la croix de la Légion-d'Honneur. Voici dans quelles circonstances malheureuses notre compatriote a trouvé la mort :

Gar-Rouban (Subdivision de Tlemcem, province d'Oran, Algérie), le 22 Août 1863.

A Monsieur le Maire de Cahors.

Monsieur le Maire,
J'ai le regret de vous annoncer la mort de M. Lacoste (Jean-Baptiste), garde forestier à Gar-Rouban, chevalier de la Légion-d'Honneur.
M. Lacoste était parti ce matin avec le chef du cantonnement et un autre garde, pour faire une tournée de service dans les forêts, lorsqu'arrivés, près d'une rivière, située auprès d'un ravin escarpé, M. Lacoste, pressé par la soif, voulut descendre dans le

ravin pour aller boire, malgré les observations de ses compagnons. Il descendit de cheval, emportant son fusil à deux coups. A peine avait-il fait quelques pas sur cette pente, que ses deux pieds glissèrent à la fois, et M. Lacoste fit une forte chute qui l'obligea d'abandonner son fusil qui alla frapper un rocher à trois ou quatre mètres plus bas. Le contre-coup fit partir un coup de fusil qui atteignit au bras gauche. Quelques plombs seulement pénétrèrent par le côté gauche dans la région du cœur et déterminèrent la mort presque instantanément. Ce triste événement a jeté la consternation dans la commune, où M. Lacoste jouissait de l'estime générale.

Agréer etc.
Le commandant de place, remplissant les fonctions de maire,
H. SARLAIS.

Lundi soir, à deux heures, le nommé Soulié (Pierre), âgé de vingt ans, charpentier, travaillait au convent des Sœurs Noires, lorsque la planche sur laquelle il reposait cassa sous ses pieds et le laissa tomber d'un 2^e étage. Dans sa chute, le sieur Soulié a reçu de très-fortes contusions. On n'a heureusement rien à craindre pour ses jours.

Hier, jour de foire, un repris de justice a été mis en état d'arrestation pour un vol de mouchoirs. Il n'en était pas à son coup d'essai : l'année dernière la police l'avait déjà mis à la disposition de la justice pour un fait semblable.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Aveyron. — Une pluie torrentielle, accompagnée de violents coups de tonnerre a fondu enfin mardi soir sur notre ville.

Pendant cet orage, qui a été de très-courte durée, la foudre est tombée au fond de la rue de l'Embergue, mais sans causer d'accident.

Le même soir, une tuile enlevée par la rafale, est tombée, dans la rue de la Barrière, sur la tête d'un jeune enfant de 2 ans, et lui a fendu le crâne. La victime de cet accident n'avait pas succombé hier au soir, mais son état était des plus alarmants.

On lit dans l'Echo de Vésone du 3 février 1862 la lettre suivante de M. Lalande, médecin à Périgueux :

« Monsieur le Rédacteur,
Le médecin se propose toujours de guérir les maladies et de prévenir les infirmités ; mais lorsque, malgré ses soins, par suite des progrès de l'âge ou accidentellement, une infirmité se déclare, il doit y remédier autant que faire se peut.

De toutes les infirmités, la plus commune est la perte des dents ; c'est aussi une des plus tristes : la prononciation est gênée, la mastication presque toujours impossible ; les traits sont altérés ; le visage est déformé, ridé, grimaçant ; le nez et le menton se rencontrent dans un embrassement ridicule, hideux... Si quelques dents seulement sont absentes, le trouble est moins considérable sans doute, mais la denture formant un tout d'une harmonie parfaite, de graves inconvénients, des désordres regrettables se produisent également.

Je n'avais plus une dent, j'avais essayé de les faire remplacer, mais toujours le remède avait été pire que le mal.

Je redoutais les rateliers en or, platine, etc., qui excoriant et ulcèrent les gencives ; l'hippopotame ou osanore, si rapidement jauni et putréfié, me répugnait.

J'hésitais à renouveler l'épreuve, malgré l'immense désir que j'avais de retrouver des dents. J'ignorais, je l'avoue, les magnifiques découvertes de ces dernières années.

Un ami m'adressa à un savant médecin, à un artiste habile, à un enchanteur, qui répara des ans l'irréparable outrage.

M. Dorigny, en quelques heures, m'a rendu mes trente-deux dents, il m'a rendu la vie, la jeunesse.

Moi qui pouvais à peine écraser une figue, je croque des noisettes ; j'ai mes dents d'il y a trente ans ; que dis-je ! je n'ai plus à regretter des dents dont chacune a marqué une souffrance. Celles que je dois à un art merveilleux ne laissent rien à désirer ; elles, du moins, ne me quittent pas, et je sais que, grâce à leur composition, elles seront dans vingt ans ce qu'elles sont aujourd'hui.

« *Experto crede medico* ; bienheureux sont les clients d'un habile et consciencieux médecin-dentiste. M. Dorigny a le talent de guérir et conserver les dents cariées. J'aime mieux celles qu'il m'a posées ; à quoi bon recrépir une vieille mesure quand on peut avoir une maison neuve.

M. Dorigny justifie pleinement sa réputation européenne : il m'a donné cent fois plus qu'il ne m'avait promis, mille fois plus que je n'osais espérer.

« D^r LALANDE,
Rue du Pont-Vieux, 12, à Périgueux.
Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Rome, 26 août.
Le Saint-Père vient de nommer une commission de cardinaux et de consultants pour décider la question si les fioles de sang trouvées dans les catacombes près des tombeaux doivent être considérées comme un signe certain d'un martyr.

Le gouvernement pontifical vient d'accorder la concession du chemin de fer de Civita-Vecchia à la frontière toscane. Par cette ligne, les chemins de fer de la Toscane seront reliés à ceux de Rome, et l'on pourra aller jusqu'à Gènes passant par Sarzana et

Chiavari, où l'on travaille avec la plus grande activité.

On écrit de Rome, que la fête de Saint Louis a été célébrée le 25 août, avec l'éclat accoutumé, dans l'église nationale des Français. Le Saint Père s'est rendu à l'église, où il a été reçu par M. le baron Baude, chargé d'affaires de France, en l'absence de S. Exc. le prince de La Tour d'Auvergne. Sa Sainteté a demandé avec empressement des nouvelles de l'Empereur, de l'Impératrice et du prince Impérial. Puis elle a prié pour la France et son souverain.

POLOGNE

Lors de la présentation de la noblesse et des députations de la bourgeoisie et des paysans à Nijni-Novogorod, l'empereur Alexandre a prononcé le discours suivant :

« Je vous remercie des adresses que vous m'avez envoyées ; vous me dites dans ces adresses que vous avez foi et confiance en moi : eh bien ! messieurs, moi aussi j'ai confiance en vous.

« J'ai la pleine assurance qu'en cas de besoin, vous me seconderez. »

Ici l'Empereur a été interrompu par les cris : Nous mourons pour vous et la Russie, suivis de hurrah prolongés. Les acclamations ont cessé sur un signe de l'Empereur, qui a continué ainsi :

« D'après les dernières nouvelles que je viens de recevoir, je ne désespère pas de conserver la paix : mais s'il plaît à Dieu de nous éprouver par la guerre, j'ai la profonde conviction que vous me donnerez votre appui et j'espère que nous saurons défendre notre Russie contre l'ennemi. »

Ces paroles ont été accueillies par des applaudissements enthousiastes.

On écrit de Boryezen, 19 août au Journal de Posen :

Le gouvernement moscovite commence à récolter le fruit de ses instigations de jacquerie. Le gouvernement despotique et autocratique n'a pas hésité à chercher son salut dans le communisme ; il subit aujourd'hui les conséquences qu'il a provoquées lui-même. Les paysans du district de Skwir (gouvernement de Kiev), forts de l'assurance du gouvernement moscovite, qu'ils doivent obtenir en toute propriété les terrains et les bâtiments des nobles, leurs anciens seigneurs, qui prendraient part au soulèvement, sous la condition pour eux d'aider les troupes à s'emparer des propriétés, les paysans, dis-je, réclament aujourd'hui l'exécution de cette promesse.

Ils refusent nettement de payer le fermage convenu entre eux et leurs propriétaires, et stipulé devant les commissaires délégués par le gouvernement et appelés juges-arbitres.

L'intervention de la police et les promesses des autorités ont été impuissantes à les faire revenir sur cette résolution. Ils ont formé une bande considérable de 6,000 hommes prête à opposer une résistance active. Le gouvernement s'est vu forcé d'envoyer contre eux trois compagnies d'infanterie et 400 cosaques. Une rencontre a eu lieu ; il y a eu des pertes considérables des deux côtés. La victoire est restée aux troupes, mais il y a dans ces faits un symptôme très-alarmant pour le gouvernement.

MEXIQUE.

Le général Forey est toujours à Mexico. — Un corps de l'armée française marche sur San Luis Potosi où Juárez s'est retiré avec 15,000 hommes qu'il a ralliés. — Miramon est rentré sur le territoire mexicain avec quelques milliers d'aventuriers qu'il a ramassés au Texas. L'assassinat du général mexicain Llave par ses soldats est pleinement confirmé. Dolbado a été l'objet d'une tentative semblable qui a échoué.

De nombreuses adhésions en faveur de l'empire arrivent de tous côtés, mais toutes les populations voudraient un prince français pour empereur.

La frégate *Montezuma* a échoué à Minatitlan. L'équipage a été sauvé ; on espère sauver sa machine.

Une expédition partira prochainement de Veracruz pour aller occuper Tampico.

Le vomito est très-mauvais cette année, mais il y a peu de cas, toute la garnison se composant de nègres.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

1^{er} septembre.

Le *Moniteur* publie un décret portant création d'une médaille commémorative de l'expédition du Mexique, qui sera donnée à tous ceux qui ont pris part à l'expédition.

— S. M. l'Impératrice et le prince Impérial partent demain pour Biarritz ; l'Empereur ne s'y rendra que vers le 10 ou le 12 septembre. Il est inexact que S. M. doive avoir à Bade, une entrevue avec le roi de Prusse.

— Pendant son rapide séjour à Paris, le roi des Hellènes habitera le pavillon Marsan, au palais des Tuileries. S. M. le roi George 1^{er} est attendu aujourd'hui à Paris.

— Un certain nombre d'habitants de la ville de Dieuze viennent d'adresser au comité de Paris une pétition en faveur de la Pologne.

— M. Drouyn de Lhuys et M. Billault,

vont quitter Paris pour aller passer quelque temps, le premier en Picardie, le second en Bretagne.

— La Banque Impériale a repris les paiements en or et en argent, qu'elle avait suspendus, il y a une quinzaine.

— Une lettre de Rome fait connaître que la congrégation de l'Index a condamné le livre de M. Renan, intitulé : *La vie de Jésus*.

— Le tribunal correctionnel de la Seine a prononcé hier son jugement sur la double plainte en diffamation dirigée contre M. Mirès par MM. Louis Innocent et de Saint-Priest, à raison d'un écrit publié par l'ancien directeur de la compagnie générale des chemins de fer. M. Mirès a été condamné à 500 fr. d'amende et la suppression de la brochure a été ordonnée.

— Demain commencera à Paris la mise à exécution du décret sur le libre commerce du pain.

— Un certain nombre de municipalités notamment celles de Marseille, Grenoble, Metz, Tours, etc. ont pris des arrêtés dans le sens de l'affranchissement complet de la boulangerie.

— Les troupes du camp de Châlons commenceront demain leur mouvement de marche pour rejoindre leurs garnisons respectives.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

On écrit de Fontiède-d'Aude, le 18 août, au *Courrier de Carcassonne* :

Voici un fait assez singulier, dont je puis néanmoins vous attester la complète exactitude :

Un habitant de notre commune, âgé de 55 ans, éprouvait depuis environ un mois une sorte de constriction à l'arrière-gorge ; une énorme difficulté de parler, de respirer ; d'avaler la moindre nourriture. Il crachait et vomissait le sang à flot, et son état avait tellement empiré, qu'on désespérait de le sauver, malgré l'intervention de plusieurs médecins ; bref, on s'attendait à tout instant à lui voir rendre le dernier soupir.

Dans la journée d'hier, M. le curé allait lui faire sa première visite, et le voyant en proie à d'affreuses douleurs, s'informa auprès des personnes qui l'entouraient s'il n'aurait pas commis quelque imprudence. On lui répondit négativement, ajoutant seulement qu'un jour, par une chaleur étouffante, alors qu'il était en transpiration, il avait bu, tête baissée et à longs traits, au courant d'un petit ruisseau.

A cette réponse, M. le curé s'empressa de préparer lui-même une potion d'eau fortement salée et en fit prendre une cuillerée au malade qui, à la grande stupéfaction des assistants, rejeta aussitôt et sans efforts une sangsue longue de douze centimètres. A partir de ce moment, il n'éprouva plus aucune difficulté à parler ni à respirer, et celui qu'on regardait déjà comme mort put bientôt sortir et vaquer à ses affaires.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

MEXIQUE

On lit dans le *Corrézien* :
Nous empruntons à une étude de M. Vivien de Saint-Martin, sur les anciens temps du Nouveau-Monde et les origines Mexicaines, les détails suivants :

« La Nation mexicaine, au temps de la conquête espagnole, présente un singulier mélange de civilisation et de barbarie. Le pays avait des villes nombreuses, quelques-unes très-peuplées et d'une grande étendue, et, bien qu'il y ait sûrement beaucoup à rabattre dans la peinture enthousiaste que les lettres de Cortez en tracent, sous la première impression d'un spectacle si peu attendu, il est impossible de ne pas voir dans cette extension des cités très-remarquable de la vie civile et de la vie politique.

La Puebla, aujourd'hui la première ville du Mexique après Mexico, n'existait pas encore (la fondation, comme le nom, sont d'origine espagnole), mais à quatre ou cinq heures plus loin, vers l'ouest, s'élevait la grande et populeuse cité de Cholullan, qui était réputée en quelque sorte la ville sainte de l'Anhuac, et qui garde encore, dans sa décadence actuelle, les restes d'une des plus remarquables pyramides du pays. Tlaxcalian, Tetzeuco, Culhuacan, Tlacoapan et nombre d'autres, étaient aussi, à l'époque de la conquête, de très-grands centres de population, que Cortez se plait à comparer aux villes les plus belles, et les plus riches de l'Espagne. La ville royale de Montezuma, remarquable par sa situation au milieu d'un lac d'où elle communiquait à l'extérieur au moyen de larges chaussées, s'appelait alors Tenochtilan ;

elle a gardé son rang de capitale, mais en se transformant complètement en une ville espagnole; en même temps qu'à sa dénomination indigène s'est substitué le nom de Mexico. Rien n'est plus propre à donner une idée des villes et du pays mexicains, tels qu'ils apparaissent aux regards étonnés des premiers conquérants, que la description de Cholullan et les lettres de Cortez. « Les habitants de cette ville sont mieux vêtus, dit-il, que ceux que nous avons vus jusqu'ici. Les gens aisés portent des manteaux par dessus leurs habits; ces manteaux diffèrent de ceux d'Afrique, en ce qu'ils ont des poches, car, du reste, la coupe, le tissu et les franges sont les mêmes. Les environs sont très fertiles et bien cultivés; presque tous les champs peuvent être arrosés, et la ville, bien fortifiée et bâtie sur un sol très uni, est plus belle que toutes les villes d'Espagne. »

« Du haut de l'un de leurs édifices religieux (*) je comptai quatre cents et tant de tours, qui toutes sont des mosquées des *téocallis*. Le nombre des habitants est si considérable (dans un autre endroit, Cortez évalue à 20 mille le nombre de maisons) qu'il n'y a pas un pouce de terre qui ne soit cultivé; et cependant en plusieurs endroits les Indiens éprouvent les effets de la famine, et il y a beaucoup de pauvres qui demandent l'aumône aux riches dans les rues, dans les maisons et au marché, comme font les mendiants en Espagne et en d'autres pays civilisés. » Il est assez curieux, remarque M. Humboldt, à ce sujet, que le général espagnol regarde la mendicité dans les rues comme un signe de civilisation.

Ce que Cortez remarque ici de l'attention donnée à la culture du sol, est confirmé par tous les historiens du seizième siècle. Les mexicains n'avaient cependant ni animaux domestiques, ni instruments aratoires (sauf une sorte de houe assez grossière); ils suppléaient à tout par le travail des bras. C'est ce que, dans notre pratique européenne, nous nommerions de la petite culture. Le produit en est abondant mais restreint; chaque canton doit se suffire à lui-même. Aussi est-il plus d'une fois question dans les Annales de terribles famines qui dépeuplaient de vastes territoires.

Les Mexicains n'étaient pourtant pas étrangers aux choses du commerce, et les relations de leurs marchands s'étendaient parfois jus-

(*) Cortez ne trouve pas de meilleur terme pour ces constructions religieuses que le nom de Mosquée *mesquita*. Ce sont les pyramides au sommet desquelles se célébraient les rites religieux et les sanglants sacrifices. Dans la langue indigène, ces pyramides portaient le nom de *téocalli*: Maison des Dieux.

qu'aux provinces extrêmes du royaume, et même aux pays circonvoisins; mais ce commerce s'alimentait surtout des produits de leur industrie, d'objets de parure ou d'ustensiles intérieurs, de poteries, de joaillerie, de nattes curieusement travaillées, de tissus de coton, d'ouvrages en plumes, agencées avec une habileté merveilleuse, de manière à imiter les plus fines mosaïques ou de véritables peintures.

L'argent monnayé leur était inconnu; comme signes représentatifs et moyens d'échange, on se servait de grains, de cacao (c'était la monnaie la plus faible, quelque chose comme les cauris des nègres), de petits carrés d'étoffe de coton, de petites plaques d'étain, de morceaux de cuivre découpés d'une certaine façon, de la poudre d'or renfermée dans des tuyaux de plumes, et enfin, dans certains cas, des lingots d'or fondus en forme de palets.

L'or qui circulait ainsi dans le pays, ou qui s'employait en objets de parure provenait non des mines (qui n'étaient pas exploitées), mais des lavages établis dans les cours d'eau des cantons aurifères. Les tributs que percevait le roi se payaient en nature, et c'était aussi par des objets en nature que le roi, à son tour, entretenait son nombreux entourage. Aussi ses palais (encore un bien grand mot pour désigner de vastes salles de la construction la plus simple), aussi, disons-nous, ses palais étaient-ils encore encombrés d'objets et de denrées de toute nature, qui les faisaient ressembler à d'immenses magasins, où les soldats espagnols, à leur arrivée, s'en donnèrent à cœur joie.

On peut juger, par ce qui précède, que l'ordre politique était des plus simples. Un grand chef — le roi — possesseur immédiat d'une partie du sol; des chefs secondaires, — les nobles, — auxquels de grands domaines avaient été attribués à titre de fendants, et qui, de leurs personnes, résidaient habituellement auprès du souverain; le reste des terres abandonné à la masse du peuple, qui en avait, non pas la propriété individuelle, mais la propriété collective par groupes déterminés, sous l'œil d'un chef spécial, et d'après certaines règles établies.

C'est précisément l'organisation de la propriété collective des tribus arabes de l'Algérie, dont il a été tant question naguère; — ou plutôt c'est la propriété dans les conditions qui se retrouvent plus ou moins définies partout où des tribus nomades se sont emparées d'un grand pays par la force des armes, et se sont attachées au sol.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.
31 août 1863.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	68 10	» 20	» »
4 1/2 pour 100.....	97	» »	» »

1^{er} septembre.

au comptant :			
3 pour 100.....	68 75	» 65	» »
4 1/2 pour 100.....	97 40	» 40	» »

2 septembre.

au comptant :			
3 pour 100.....	68 50	» »	» 25
4 1/2 pour 100.....	97 50	» 40	» »

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1^{re} QUINZAINE D'AOUT.

	Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment.....	20 ^f 72	26 ^f 36
Méteil.....	46 06	21 75
Seigle.....	14 46	19 35
Orge.....	15 »	25 »
Sarrasin.....	11 24	19 08
Maïs.....	43 09	49 14
Avoine.....	7 67	17 49
Haricots.....	» »	» »

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 34; 2^e qualité, 0^f 30; 3^e qualité, 0^f 28

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1^{re} quinzaine d'aout.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilogramme.
Bœufs.....	40	40	553 k.	0 ^f 64
Veaux.....	103	103	85 k.	0 ^f 72
Moutons.....	314	314	33 k.	0 ^f 55
Porcs.....	»	»	» k.	» ^f »

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^f 10; Vache 0^f 90; Veau 1^f 25; Mouton, 1^f 20; Porc, »^f ».

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mardi, 1^{er} septembre 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	4092	432	20 ^f 07	78 k. 240
Maïs....	486	410	12 ^f 57	»

BESTIAUX EXPOSÉS EN VENTE :

Bœufs, 967. Chevaux, 29. Mulets, 18. Anes, 49.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 30 août 1863.
14 Versements dont 3 nouveaux..... 1841^f »
5 Remboursements dont 2 pour solde.. 1845 15

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

29 août. Lamolerie (Augustin), naturel, rue des Elus.
30 — Brichard (Pauline, rue Mordaigne.
30 — Bose (Joseph), rue Saint-Urcisse.

Mariages.

1^{er} septembre. Lafon (Pierre-Joseph-Mathurin), employé des chemins vicinaux, et Deguéker (Marguerite-Euphrasine-Jeanne), institutrice.
2 — Juilliard (Victor), percepteur, et Martinet (Joséphine), sans profession.

Décès.

29 août. Mispoulié (Antoinette), s. p., 75 ans, à Cabessut.
30 — Bouyssou (Etienne), 64 ans, rue Donzelle.
30 — Fillières (Albert), un mois, à Saint-Georges.
1^{er} septembre. Vallet (Jean), vigneron, 66 ans, à Cabessut.
2 — Desprat (Baptiste), 2 ans, rue des Augustins.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de première instance de Cahors et de la cour d'Assises du département du Lot.

Par arrêt rendu par la cour d'assises du département du Lot, séant à Cahors, à la requête de M. le Procureur-Impérial près le tribunal de première instance de Cahors,

Le nommé Bonafoussie, Pierre, âgé de vingt-trois ans, journalier, né et domicilié à Issendolus, arrondissement de Figeac, déclaré coupable d'avoir, le 42 février 1863, dans la commune d'Issendolus, ensemble et de concert avec le nommé Basile Surret, volontairement porté des coups et fait des blessures aux nommés Gérard Solignac, père, et Jean Solignac, fils, avec les circonstances suivantes : 1^o Que les coups portés et les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont cependant occasionnée; 2^o qu'il y a eu préméditation, a été condamné, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité et aux frais, par application des articles 309, 310 du Code pénal et 368 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de M. le Procureur impérial, conformément à l'article 472 du Code d'instruction criminelle, par nous greffier soussigné.

ANDRIEU.

Vu par nous Procureur impérial près le tribunal de première instance de Cahors.

Le Procureur impérial,
Ch. MOTAS.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Magasin de M^d Tailleur

Galerie Tivoli, à Cahors.

AVIS

M. LAGARDE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir, à Cahors, Galerie Tivoli, un magasin de Tailleur.

Les soins incessants qu'il apportera à la confection des vêtements qui lui seront confiés, comme aussi l'expérience que lui ont donné dix ans de travail en qualité de coupeur dans les premières maisons de Paris, sont autant de garanties qu'il peut offrir à sa clientèle.

On trouvera dans son Magasin des Etoffes du meilleur choix, et il ne craint pas d'avancer qu'il se trouve dans des conditions telles, que, pouvant faire aussi bien qu'à Paris, il peut aussi vendre 20 % meilleur marché que les tailleurs de la Capitale.

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS trois mois 13 fr.
DÉPARTEMENTS — 16 fr.

Rédacteur en chef : A. NEFTZER

ancien rédacteur en chef de la Presse.

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND, le Temps est le PLUS COMPLET et par conséquent le MOINS CHER de tous les journaux.

La politique du Temps est connue : elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans nulle acceptation de parti, de secte ni de coterie, et pleinement affranchie de toute sujétion politique ou financière. Elle peut se résumer en peu de mots : Non-intervention, développement des libertés intérieures, instruction, décentralisation.

La partie commerciale, si importante aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations importantes. Elle comprend un service de dépêches télégraphiques commerciales, indiquant le jour même le mouvement des principales places de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.

Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEAUX; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERER, CH. DOLFUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION
Les ENFANTS DU SIÈCLE, par M. A. Marc-Bayeux.

MM. les Abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

PRIMES GRATUITES
Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.

Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

HOTEL DES AMBASSADEURS

AVIS

Le sieur LAFURIE a l'honneur d'informer le public que, malgré la vente de l'hôtel, il en reste le locataire jusqu'en 1871 et continuera, comme par le passé, à faire tous ses efforts pour contenter sa nombreuse clientèle.
Cahors, le 24 août 1863.

A LA PATISSERIE MODERNE

S^t-JEAN, fils

Rue de la Liberté,

ANCIENNE MAISON LAPERGUE

A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Sirops, Liqueurs, Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

SALON DE CONSOMMATION

AVIS

Le cabinet de MM. Dorigny et Alexandre est ouvert tous les jours de 9 heures à 5 heures, Boulevard Sud, Maison Vilhès, à Cahors.

Ces Messieurs rappellent à leurs clients, que toutes les opérations (dents artificielles, plombages, etc); sont garanties dix années; et que toute opération, non suivie d'un succès complet, est recommencée sans perception de nouveaux honoraires.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

Placement de Capitaux

En compte courant avec chèques.

INTÉRÊT ANNUEL :

3 % av. fac. de retirer les fonds à 10 jours de vue;
4 % — — — à 1 mois de vue;
5 % — — — à 3 mois de vue;
6 % — — — à 6 mois de vue.

On ne reçoit pas de somme inférieure à 1,000 francs.

On envoie sur demande une notice détaillée des opérations de la maison.

Pacini et C^o, banquiers, 27, rue de Grammont.

YEUX ET PAUPIÈRES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux. — Un siècle de succès constants.

Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinel; à Catus, Cambornac; à Puy-l'Évêque, Delbreil; à Gramat, Lafon, Bessières; à Gourdon, Cabanès, pharmaciens.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n^o 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8^o de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.